

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-198

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGÉ à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– Société locale d'épargne Pays basque - Rapport pour l'exercice 2021-2022 du représentant de la Ville.

Depuis 1999, le capital des Caisses d'épargne est ouvert aux collectivités territoriales, aux sociétés d'économie mixte et aux organismes HLM par le biais des sociétés locales d'épargne (SLE).

Ces dernières qui constituent des sociétés coopératives n'ont pas d'activité bancaire mais leur objet est de favoriser et d'animer le sociétariat. L'intérêt de cet engagement financier, notamment pour les collectivités, réside dans la participation à la gestion d'un organisme dont une partie du capital est affecté au financement de l'économie locale ou sociale.

Lors de la constitution en 1999 des sociétés locales d'épargne, le territoire d'intervention de l'ex-Caisse d'Epargne des pays de l'Adour avait été découpé en dix secteurs géographiques et la Ville de Bayonne s'était alors portée acquéreur de 1 500 parts sociales de la SLE Bayonne-Anglet, d'une valeur nominale de 20 €.

Cette dernière a depuis vu son territoire d'intervention s'agrandir et est devenue la SLE Pays Basque, dont le capital, à travers 18 503 sociétaires, se situe à 92,5 M€ à la clôture du dernier exercice au 31 mai 2022.

Dans le cadre du financement de l'économie locale ou sociale, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes s'est engagée au titre des actions suivantes sur le territoire de la SLE Pays Basque, avec notamment le financement à Bayonne :

- de l'accueil de jour, afin de favoriser l'accès aux droits fondamentaux notamment à la santé,
- de la Table du soir, afin d'encourager et de faciliter la préparation de repas chauds.

Les comptes annuels de la SLE clos au 31 mai 2022 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT :

en K€	2021/2022	2020/2021
Produits financiers	1 236	1 100
Autres produits	0	0
Charges d'exploitation	32	49
Impôts	5	15
Résultat de l'exercice	1 199	1 036

Les produits financiers enregistrent les intérêts reçus de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes au titre de la détention des parts sociales (1 234 K€), et ceux versés en rémunération des dépôts sur les comptes courants d'associés (1,7 K€).

BILAN :


ACTIF en K€	2021/2022	2020/2021
Actif immobilisé (titres Caisse d'Epargne)	75 451	75 451
Actif circulant	18 483	16 473
TOTAL DE L'ACTIF	93 934	91 924
PASSIF en €		
Capitaux propres	93 934	91 918
Dont capital social	92 524	90 760
Dettes	0	6
TOTAL DU PASSIF	93 934	91 924

Au 31 mai 2022, la quote-part de la SLE Pays Basque dans le capital de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes s'élève à 75 451 K€, soit 7,02 %.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Dont acte


Par délégation du Maire
David Toussaint
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

